



Sommaire : page 1 déclaration intersyndicale CGT , FO; budget 2005 bilan d'exécution , page 2 suite et fin de la déclaration intersyndicale , Bop 2006,, page 3 suite Bop 2006 , article" une logique de restructuration et de privatisation" ,Page 4 "un haut niveau de dialogue social "

Déclaration liminaire des représentants CGT et FO Trésor des Pyrénées-Atlantiques au CTPL du 2 mai 2006.

Monsieur le Président,
La tenue du présent CTPL
principalement consacré au
budget départemental, est
consécutive à une nouvelle
convocation que vous nous
avez adressée après avoir
constaté notre absence lors de
la réunion initialement prévue
le 7 avril 2006.

Les raisons de notre boycott
ont été expliquées aux agents
(tract ci joint).

En effet, c'est faire injure aux
agents du Trésor que
d'annoncer un nombre très
conséquent de suppressions
d'emploi dans le réseau, au
moment où ils sont en pleine
mobilisation pour le retrait du
CPE.

Les 2740 emplois supprimés
sur la période 2006/2008 dans
le cadre du Contrat
Pluriannuel De Performance
(CPP), auront des effets
dévastateurs sur l'exercice des
missions et les conditions de
travail des agents.

(Suite page2)

CTPL DU 2 MAI 2006

Partie « examen du budget départemental »

**LA LOLF, une nouvelle
conception de l' ETAT qui
peine à masquer la
privatisation rampante des
missions et la restructuration
des administrations.**



Le CTPL était convoqué le 2 mai dernier afin
d'examiner en points principaux l'exécution budgétaire
2005, le budget 2006 et le bilan de la formation
professionnelle 2005 avec le programme 2006 (nous
reviendrons dans une prochaine publication sur ce dernier
point) .

Ce CTPL devait se tenir le 7 avril... en plein
conflit social sur le CPE... alors que, provocation
supplémentaire, la DGCP annonçait 2740 suppressions
dans les trois années à venir. (voir motion ci contre)

BILAN D'EXECUTION 2005 :

Avec 2 738 256 euros le budget a été exécuté à hauteur de
98.56%. Les charges de fonctionnement s'élèvent à
2 418 944 euros, l'équipement à 319 312 euros.

Certains postes sont en augmentation sensible :

- les frais de poursuites + 23.91 % à 401 486 euros dont
85.81% au profit des huissiers de justice.
- les frais de déplacements +9.10 % à 240 036 euros
avec un poste « divers » de 65 825 euros représentant
28 % de ces frais et serait liés aux déplacements sur
Paris !

Des économies ont été réalisées sur certains autres postes ,
comme par exemple les télécommunications en raison
d'un nouveau marché national . Elles ont permis des achats
de précaution en particulier de fournitures.

Les organisations syndicales CGT et FO Trésor dénoncent fermement cette politique qui se résume finalement en quelques mots : faire plus avec moins.

Moins d'emplois mais avec des objectifs toujours plus exigeants et difficiles à atteindre, en 2006 l'illustration la plus parfaite en étant la diminution de la prime liée au CPP.

Le Budget Opérationnel de Programme (BOP) issu de la LOLF, que nous allons examiner pour la première année n'en est pas moins dangereux dans sa philosophie nous faisant passer d'une logique de moyens à une logique de résultats en fixant des objectifs budgétaires précis associés à des indicateurs de performance. Désormais, avec la fameuse fongibilité asymétrique, les crédits affectés aux dépenses de personnel et déconcentrés au niveau départemental, pourront être utilisés pour des dépenses de fonctionnement mais pas l'inverse.

Nous devinons aisément que l'essentiel des économies sera recherché parmi les dépenses de personnel.

Les organisations syndicales CGT et FO Trésor des Pyrénées-Atlantiques n'accepteront pas, Monsieur le Président, que localement des mesures prévisionnelles soient prises en ce sens, sur le dos des agents et de leurs conditions de travail.

Selon la direction le report est inférieur à 3% et est justifié par le reliquat des réinstallation des la Trésorerie du Bassin de LACQ.

BOP 2006 : le chapeau du magicien de BERCY

Les difficultés à appréhender ce budget qui correspond à l'entrée en vigueur de la LOLF, à le comparer avec celui de l'année précédente, ne doivent pas occulter ce qu'il est en réalité : **un outil liant nos moyens, nos effectifs à l'accomplissement d'objectifs contestables sur lesquels nous n'avons jamais notre mot à dire.**



Concrètement, il s'agit de l'enveloppe globale dont dispose le TPG pour 2006. Aux dépenses classiques de fonctionnement et d'équipement s'ajoutent désormais les dépenses de personnel avec cette fameuse **fongibilité asymétrique** qui permet d'utiliser des crédits de personnel pour abonder le fonctionnement ... et pas l'inverse bien entendu !

- Le BOP comporte un plafond d'emploi autorisé de 420, une masse salariale de 20 752 000 euros et une dotation de fonctionnement et d'équipement de 2 644 484 euros.

Le plafond d'emploi ETPT (équivalent temps plein) a été fixé par la direction générale à 420 Pourquoi, comment? on ne nous le dit pas. On ne nous dit pas non plus que ce plafond pourrait un jour correspondre à celui de l'ORE ... alors bonjour les dégâts.

Il ne faut pas plus chercher dans la masse salariale d'autres évolutions de salaires en dehors des 0.50% au 1^{er} juillet et de ce généreux point d'indice au 1^{er} novembre et la reconduction en 2006 de la prime collective d'intéressement qui passe "généreusement" de 140 euros à 120 euros bruts.

Vacataires, la CGT revendique.

L'examen du budget révèle qu'**1 emploi de vacataire sur 2 disparaîtrait**, mais une rallonge pourrait toutefois être notifiée afin d'atteindre, espère le TPG, le niveau de 2005.

Quel que soit le résultat il n'en demeure pas moins que la recherche d'économies s'opère aussi sur le dos des jeunes. C'est particulièrement mesquin et mal venu quand on voit l'utilité du travail qu'ils accomplissent, les comptes de gestion sur pièces par exemple.

Par ailleurs nous avons observé que la direction locale bénéficiait de crédits disponibles liés aux retenues pour grève, particulièrement importantes dans ce département qui est chaque fois fortement mobilisé.

Il serait dès lors inacceptable que le nombre de vacataires recrutés en 2006 dans le département ne soit pas supérieur à 2005!

Au niveau des vacataires, c'est aussi l'abondance avec 48 mois contre près de 100 l'an passé, voir encart *notre revendication*

La dotation de fonctionnement ne progresse que de 0.16% Elle est jugée cependant confortable par la direction qui escompte des économies importantes sur les frais de poursuites. (voir plus bas).

Les travaux d'équipement, (immobilier et mobilier) s'affichent aussi à la baisse, 181 576 euros pour 238 698 euros en 2005. De plus cette enveloppe comprend les dépenses informatiques (achat de matériel micro-informatique, maintenance du parc, travaux de câblage) pour 85000 euros. Un montant qui devrait permettre le renouvellement annuel de 20% du parc informatique mais qui laisse sceptique quant au niveau des autres investissements sur le réseau.

UNE LOGIQUE DE PRIVATISATION ET DE RESTRUCTURATIONS :

Car ne nous y trompons pas, la LOLF ne peut être considérée comme une simple réforme des pratiques budgétaires. Son ambition est certes de changer le mode de gestion des fonds publics pour surtout **parvenir à une plus grande souplesse dans la gestion des crédits et des emplois publics.** Le MINEFI et à l'intérieur du ministère la DGCP au travers de « Bercy en mouvement » est au cœur du processus de mise en œuvre de la LOLF et se présente comme exemplaire dans la conduite des réformes.

Ainsi avec l'OTD et la phase comminatoire comme en matière d'amendes **c'est la privatisation des poursuites qui est engagée** au profit des huissiers de justice.

Sous prétexte d'économies de fonctionnement, c'est la disparition des huissiers du trésor qui est enclenchée et c'est la transfert sur des usagers déjà fragilisés de frais de poursuites fortement majorés. Ainsi c'est le réseau rural qui est menacé. Selon l'analyse faite par la direction du



contexte territorial du BOP : « **la gestion financière du département est particulièrement conditionnée par la structure du réseau des trésoreries. Or malgré les restructurations réalisées, le nombre de postes comptables demeure encore important avec de sites excentrés et/ou en zone de montagne, ce qui pèse fortement sur les charges de fonctionnement . L'exécution budgétaire s'en trouve particulièrement contrainte.** »



Autant le dire, ce n'est même plus sous-entendu, il est affirmé clairement que le réseau tel qu'il est coûte cher et que les restructurations répondent à des critères de rentabilité financière. (*ci contre trace de l'un des derniers trésoriers survivants en zone de montagne*)

Ainsi c'est la même démarche de recherche d'économies qui conduit à passer des marchés régionaux de nettoyage qui se traduisent par des conditions de travail inacceptables des personnels de services avec à la clé des licenciements abusifs dont notre administration , t 'elle PONCE PILATE s'en lave les mains !.

HAUT NIVEAU DE DIALOGUE SOCIAL.

Avec plus de 300 000 euros prélevés annuellement sur le budget de fonctionnement au profit des huissiers de justice (344 872,58 euros en 2005) il fallait bien trouver une solution qui satisfasse au diktat de la LOLF (réduction de la dépense publique) et cède au lobby des huissiers. Mais une solution qui ne peut qu'avoir des conséquences néfastes en matière d'emploi public des agents chargés des poursuites.

La direction locale s'est donc attelée à la double tâche de maintenir un niveau de répartition des actes équitable entre les agents et celle de définir une nouvelle carte des poursuites. Une nouvelle carte qui laisse un goût amer à certains qui n'ont pas le grade d'huissier du trésor dans la mesure où ils se voient gratifiés d'un secteur rural particulièrement étendu. Une chance nous dit-on parce qu'ils auraient pu être simplement décommissionnés. C'est vrai que dans ce département on a déjà pratiqué et on sait faire en cette matière. Mais on ne nous dit pas ce que, dans ce cas, on fait des personnels ? Où on les affecte ? A qui la faute ?

Il n'y évidemment pas de réponse, pas plus qu'il n'y a une réponse à la question de savoir pourquoi les organisations syndicales n'ont pas été informées et associées à ce travail.



Leurs représentants manqueraient-ils de compétences en cette matière ou bien oublie-t-on qu'ils sont des agents du terrain et en ont une parfaite connaissance ?

Est-il nécessaire de rappeler que les comités techniques paritaires locaux sont compétents pour donner un avis sur le fonctionnement des services ?

Est-il nécessaire de rappeler que la réunion de groupes de travail ne doit pas avoir pour but de contourner les représentants des personnels qui reçoivent toute légitimité de par les élections professionnelles ?

Il est vrai que la méfiance et la suspicion à l'encontre des organisations syndicales est l'attitude la mieux partagée dans ce pays où l'on voit un premier ministre prendre seul plusieurs décisions au mépris de tout dialogue social !

Une façon de faire qui augure mal de la mise en œuvre de la charte du dialogue social mise en ligne pour affichage depuis peu sur le site....sauf à fixer là aussi des objectifs aux directions locales et nationales.

Membres du CTPL pour la CGT :

Françoise STIOPHANE (L'ESCAR Rives du Gave)

Joanes LACO (ERD secteur BAYONNE)

Gérard CACHAU (TP BAYONNE)

Robert GOUSTANS (Bassin de LACQ)

Christian MANCHO (Trésorerie Générale PAU)

Jean Marc DUMARTIN (Trésorerie Générale PAU).